



Doc. 14465
23 janvier 2018

Le respect des obligations et engagements de la Bosnie-Herzégovine

Amendement¹ n° 4

Dans le projet de résolution, paragraphe 20, après les mots «loi électorale», insérer les mots suivants:

« , qui menace la stabilité politique et les avancées en Bosnie-Herzégovine ».

Déposé par:

KRIŠTO Borjana, Bosnie-Herzégovine, PPE/DC
ARNAUT Damir, Bosnie-Herzégovine, PPE/DC
BOSIĆ Mladen, Bosnie-Herzégovine, PPE/DC
MARKOVIĆ Milica, Bosnie-Herzégovine, GDL
ŠEPIĆ Senad, Bosnie-Herzégovine, PPE/DC

1. 2018 - Première partie de session

